



## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 8 - séance du 14 mars 2023

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
7. a) **Préavis municipal n° 01/2023** relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression et réfection du revêtement bitumineux – chemin des Craux (DP 24) – ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression – chemin Pré de Cure (DP 16)  
b) Rapport de la commission ad hoc  
c) Rapport de la commission des finances
8. a) **Préavis municipal n° 02/2023** concernant l'approbation du plan d'affectation « EMS FONDATION DES CHATEAUX »  
b) Rapport de la commission ad hoc
9. a) **Préavis municipal n° 03/2023** concernant le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance  
b) Rapport de la commission ad hoc
10. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

### 1. Appel

Mesdames Monica Rodriguez Lamelas, Noémie Friderici et Muriel Bardet et Messieurs Lionel Bezençon, Cédric Coquelin, Nicolas Dutruy se sont excusés. Le quorum est atteint.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

Monsieur Philippe Jamain prend la parole en fin de séance pour demander la correction de l'intitulé du point 8a) de l'ordre du jour, à savoir « l'adoption au lieu de l'approbation du plan d'affectation « EMS FONDATION DES CHATEAUX ». L'ordre du jour est transmis par la secrétaire municipale pour l'établissement des convocations.

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 par courrier électronique. La discussion est ouverte. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec un avis contraire. Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

## 4. Communications du Bureau

Le Président cite que trois commissions ont été nommées au sujet des trois préavis de ce soir. Dans chaque commission, un rapporteur est choisi et reçoit une lettre nominative.

Après rédaction du rapport de la commission nommée, le rapporteur doit le transmettre signé au moins 48 heures avant la séance au Président du Conseil communal ainsi qu'une copie signée à la Municipalité et ceci dans le même délai.

Le Président propose à la Municipalité de trouver une solution pour stocker et consulter divers documents comme les annexes aux préavis municipaux, les rapports des commissions nommées ainsi que les règlements communaux sous forme de Cloud qui améliorerait la distribution des documents.

Cette proposition réglerait les soucis d'envoi de courrier électronique qui ne sont pas remis pour des raisons de virus détectés ou simplement de changement d'adresse non communiquée.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant :

## 5. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

Informe l'engagement d'une nouvelle secrétaire municipale, Madame Sylvie Grognuz. Elle occupait le poste de secrétaire du Conseil communal d'Echallens.

Plan de continuité de la crise énergétique :

Si la Suisse venait à manquer de gaz et d'électricité, des PRU (point de rencontre d'urgence) ont été créés, il s'agit de lieu chauffé par une génératrice afin d'accueillir la population. Le PRU de Goumoëns-la-Ville est la salle polyvalente.

Une modification du tableau électrique des stations de relevage d'eaux a été effectuée afin de remonter le niveau si besoin.

Dès le 15.08.2023, cessation d'activité du Petit marché par Sara et Laurent Vulliamy.

M. Michel Vuerchoz :

Les travaux de réfection de la chaussée (RC 299) entre Echallens et Goumoëns-la-Ville sont prévus dès le 20.03.2023. Des déviations seront mises en place en partant de Goumoëns-la-Ville direction St-Barthélémy ainsi qu'en direction de Penthéréaz.

Ces déviations ne concernent pas les bordiers dont la propriété est située en bordure de la RC 299 uniquement.

Durant la fermeture de la RC 299, la Municipalité profiterait d'effectuer des travaux de réfection des chemins bétonnés à Goumoëns-la-Ville. Un préavis devrait être présenté prochainement.

Les travaux au chemin des Oches débuteront fin mars début avril, le marquage est également prévu.

La voirie a pris possession de leur nouveau tracteur.

M. Alexandre Perusset prend la parole concernant la fermeture de la RC 299. Pourquoi l'interdiction d'emprunter les chemins bétonnés entre Goumoëns-la-Ville, St-Bathélémy et Villars-le-Terroir n'a pas figuré dans le communiqué distribué.

M. Michel Vuerchoz répond que ces routes ne peuvent pas être fermées (décision cantonale). Une base légale stipule que ces routes doivent restées ouvertes pour les besoins agricoles de la commune. En cas de circulation excessive, des mesures seront prises par les autorités concernées.

Un rendez-vous avec la DGMR est prévu le 15.03.2023. Les opposants à ces travaux doivent recevoir des réponses et les travaux peuvent être reportés à une date ultérieure.

M. Laurent Vulliamy :

Cimetière de Goumoëns et Eclagnens : des travaux ont été entrepris. Une dernière couche de finition sera posée dès que les températures seront plus clémentes.

Centre de tri : réfection du treillis qui était en mauvais état. Suite à des dégâts de l'entreprise Tinguely, cette dernière participera aux coûts.

Ancienne décharge : des matériaux peu communs sont entreposés provisoirement. Pas d'inquiétude à ce sujet.

Statistique 2022 : les chiffres seront communiqués dans le prochain tout ménage. Une tendance à la diminution.

Travaux d'aménagement de la grande salle : remplacement de 30 mètres de vieilles conduites d'eau sous pression.

ASET : prochaine séance le 05.04.2023. La faisabilité d'une installation de biogaz sera discutée lors de la séance (coût, stockage, rendement financier).

AIAE : prochaine séance le 07.06.2023. Résultat de l'étude du Chlorothalonil peu convainquant, aucune décision prise à ce sujet.

M. Benjmain Jaquier :

Lors de la prochaine séance du Conseil communal le mardi 27 juin 2023 et pour ceux qui le désirent, une visite du site scolaire sera organisée en amont de la séance. Le rendez-vous sera donc avancé.

Une coupe de bois importante a eu lieu suite aux attaques de bostryche. Une plantation de chêne sera organisée le 22.04.2023 à 8h30 et en cas de mauvais temps la date retenue est le 29.04.2023.

M. Patrick Pochon :

Eglise : réfection de grilles des vitraux en cours. Le problème de la sono est à régler.

Bâtiments communaux de Goumoëns-la-Ville et Goumoëns-le-Jux : travaux de mastic.

Bâtiment UAPE : vandalisme sur le vitrage et infiltration d'eau.

Bâtiment ASIRE : problème d'ascenseur et d'humidité sur les dalles.

#### 6. Communications des délégués aux associations intercommunales

AIAE : RAS

ASIRE : séance le 25.04.2023, rapport de gestion 2022

SIEGO : séance le 18.04.2023

7. a) Préavis municipal n° 01/2023 concernant le remplacement de la conduite d'eau sous pressions et réfection du revêtement bitumineux – chemin des Craux (DP 24) ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pressions – chemin Pré de Cure (DP 16)
  - b) Rapport de la commission ad hoc
  - c) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 01/2023 par voie électronique, le rapport de la COFIN il y a peu. Toutefois, le rapport de la commission ad hoc n'a pas pu être distribué dans les délais.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Michel Glauser pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Cédric Coquelin et Rémy Favre.

Le Président passe la parole à M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Vincent Moullet, Sven Helm et Paul Mermoud.

Le Président ouvre la discussion.

M. Laurent Vulliamy donne des explications complémentaires concernant les travaux au chemin de Pré de Cure (DP 16) (plaques en béton qui affaiblissent le sol, coûts des travaux, subventions obtenues). Travaux souhaités entre mai et juin 2023.

Le Président remercie les membres des commissions concernées pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal relatif aux remplacements des conduites d'eau sous pression est accepté avec 1 abstention.

8. a) Préavis municipal n° 02/2023 concernant l'adoption du plan d'affectation « EMS FONDATION DES CHATEAUX »  
b) Rapport de la commission ad hoc

Chacun a reçu le préavis municipal n° 02/2023 par voie électronique ainsi que le rapport de la commission ad hoc il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Raphaël Miazza pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Cyril Bezençon et Roger Turin.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président remercie les membres de la commission concernée pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal relatif à l'adoption du plan d'affectation « EMS FONDATION DES CHATEAUX » est accepté à l'unanimité.

9. a) Préavis municipal n° 03/2023 concernant le règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance  
b) Rapport de la commission ad hoc

Chacun a reçu le préavis municipal n° 03/2023 par voie électronique ainsi que le règlement communal il y a peu. Toutefois le rapport de la commission ad hoc n'a pas été réceptionné.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Frédéric Glauser pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Lionel Bezençon et Nicolas Dutruy.

Le Président ouvre la discussion.

M. Alexandre Perusset demande la parole et cite que le règlement n'est pas assez exhaustif, attention à l'application de ce règlement. Il relève plusieurs interrogations à ce sujet :

Où sont stockées les données filmées ?

Le règlement stipule que seules les personnes autorisées peuvent accéder à ces données ? Pas assez précis.

Selon la loi, les données peuvent être conservées 7 jours, à préciser dans le règlement.

Il demande si la possibilité d'installer des caméras au stand de tir a été étudiée ? La quantité de déchets est également intolérable.

La pose de caméras doit être installée sur le domaine privé, pourquoi des caméras de vidéosurveillance privées ont été installées sur le chemin des Charbonnières (domaine public) ?

M. Benjamin Jaquier répond qu'il y a erreur de compréhension du sujet du préavis. Le règlement communal concerne l'utilisation de caméra de vidéosurveillance et la prochaine étape stipulera les directives d'exploitation de ces caméras.

Concernant le chemin des Charbonnières, une enquête est en cours.

M. Marcel Staub prend la parole et exprime sa surprise sur le vocabulaire utilisé. On parle de « recrudescence » dans le préavis mais aucun chiffre n'est donné. Le terme de « substance illicite » est cité mais aucune enquête policière. Le préavis ne stipule aucun chiffre sur le coût de l'installation.

M. Benjamin Jaquier répond que les heures de nettoyage de la voirie chaque lundi sont trop élevées et que des squats sont organisés lors de fête du village.

M. Claude Risch prend la parole et demande le budget prévu pour équiper le parking de caméras de vidéosurveillance.

M. Philippe Jamain informe du budget de Fr. 15'000.-- pour la pose de 3 caméras.

Mme Anne-Marie Romanens prend la parole et demande si le coût d'une porte grillagée ne serait pas une meilleure solution ?

M. Philippe Jamain répond que la Commune se doit de laisser des places publiques. Si des incivilités se poursuivraient (caméra démolie) d'autres mesures seront prises.

Le Président remercie les membres de la commission concernée pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal sur le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance est accepté avec 22 oui, 4 avis contraires et 2 abstentions.

#### 10. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

#### 11. Divers

Mme Stéphanie Masala questionne la Municipalité sur les récentes coupures d'électricité. La Municipalité n'a pas d'information à fournir.

M. Cyril Bezençon prend la parole, sensibilise et demande à la population à se rendre au petit marché ainsi qu'à la boulangerie. La fermeture de la RC 299 impactera fortement les commerces du village.

M. Philippe Duperrex rappelle aux personnes nommées dans les commissions de lui fournir leurs heures par écrit.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 21h55.

Le Président :

La Secrétaire :